

DECISION D'ATTRIBUTION

211

/D/MINTP/SG/C/CPRFC/TF/SPM/APM/2026 DU

06 AOUT 2026

Portant attribution de la prestation relative au contrôle et surveillance des travaux de reconstruction de la section pont Salah-pont sur la Bénoué (111,95 km) y compris la construction d'un poste de péage dans le village Ouro-Donka, la mise en œuvre du PGES ainsi que les activités de reboisement le long de la route résultant de la Demande de Propositions (N° 6889/DDP/MINTP/CCCM-TR/CSPM-PFC/2025).

Financements : Accord de Prêt BAD N° 2000200006776 du 19 mars 2025, Accord de Prêt FAD N° 2100150044858 du 19 mars 2025, BIP MINTP Exercices 2026 et suivants.

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage,

Vu La Constitution ;

Vu La Loi N°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2026 ;

Vu Le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu Le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu Le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le Décret n° 2018/461 du 07 août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;

Vu Le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu L'Arrêté n° 00000241/A/MINMAP du 18 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu L'Arrêté n° 0271/MINMAP/CAB du 27 septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des Marchés Publics ;

Vu La Décision N°000026/CAB/MINMAP/ du 19 février 2025 modifiant et complétant les dispositions de la décision N°129/D/MINTP/CAB du 15 mai 2024, constatant la composition des Commissions Internes et Spéciales de Passation des Marchés placée auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu La Décision n° 208/D/MINTP/CAB du 25 juillet 2024 portant constatation de la composition des Commissions Internes et Spéciale de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu La Décision n° 112/D/MINTP/CAB du 12 mai 2021 constatant la composition de la Commission Spéciale de Passation des Marchés de Projets à l'Financement Conjoint auprès du Ministère des Travaux Publics ;

Vu La Circulaire N°00001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;

Vu La Lettre-Circulaire N°000015/LC/MINMAP du 18 mai 2026 relative aux modalités de revue à priori des dossiers relatifs à la contractualisation des marchés à financement extérieur (FINEX).

Vu La Demande de Propositions (DDP) 6889/DDP/MINTP/CCCM-TR/CSPM-PFC/2025 relative au contrôle et surveillance des travaux de reconstruction de la section pont Salah-pont sur la Bénoué (111.95 km) y compris la construction d'un poste de péage dans le village Ouro-Donka, la mise en œuvre du PGES ainsi que les activités de reboisement le long de la route ;

Vu Les propositions des soumissionnaires de la Liste Restreinte ;

Vu Le Procès-Verbal du 04 juin 2026 de la Commission Spéciale de Passation des Marchés des Projets à l'Financement Conjoint du MINTP adoptant le rapport combiné révisé d'analyse des propositions ainsi que la lettre N°47/L/MINMAP/CCCCM-TR/S du 01 JUIL 2026 de la CCCM-TR adoptant la proposition d'attribution y relative ;

Vu Le Procès-Verbal du Comité de Négociation du projet de Contrat passé avec le Consultant « GROUPEMENT CIMA INTERNATIONAL/TAEP/ ECTA-BTP SARL ».

Vu Le courrier électronique du 15/07/26 portant avis de non objection de la Banque Africaine de Développement sur le rapport combiné d'analyse des propositions et la proposition d'attribution y relative.

DECIDE :

Article 1^{er} : Le Bureau d'Études techniques dont le nom suit est retenu en vue de la signature du contrat pour l'exécution de la prestation relative au contrôle et surveillance des travaux de reconstruction de la section pont Salah-pont sur la Bénoué (111,95 km) y compris la construction d'un poste de péage dans le village Ouro-Donka, la mise en œuvre du PGES ainsi que les activités de reboisement le long de la route.

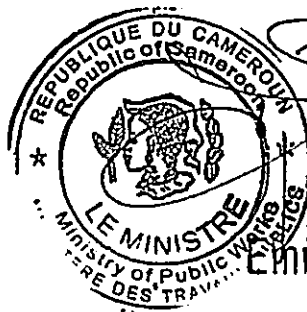
Soumissionnaire retenu				
Type d'intervention	Noms et Adresses du prestataire	Montant TTC (FCFA)		Délais d'exécution (jours)
		En chiffre	En lettre	
Contrôle et surveillance des travaux de reconstruction de la section pont Salah-pont sur la Bénoué (111,95 km) y compris la construction d'un poste de péage dans le village Ouro-Donka, la mise en œuvre du PGES ainsi que les activités de reboisement le long de la route	GROUPEMENT CIMA INTERNATIONAL/TAEP/ ECTA-BTP SARL 3100, boulevard le Carrefour, Suite 330 Laval (Québec) H7T2K7 Canada, Mail : hamidou.mamadou@cimaglobal.ca Tél (+237) 6 99 35 86 14	1 932 307 741	Un milliard neuf cent trente-deux millions trois cent sept mille sept cent quarante et un.	Trente-sept (37) mois.

Article 2 : le représentant de l'entreprise adjudicataire est invité à se présenter à la Cellule des Projets Routiers à Financement Conjoints, dans un délai de trois (03) jours pour la souscription de son projet de contrat.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le **06 AOUT 2026**

Copie : MINMAP
-ARMP



Emmanuel NGANOU D.